



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n°2016/10/110

Le 19 octobre deux mille seize, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du RPA à Brantôme en Périgord, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires :	47
Présents :	42
Votants :	44 dont 2 pouvoirs

Date de la convocation : 10 octobre 2016

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Raymond BOUCAUD, Josiane BOYER, Geneviève de TRAVERSAY (suppléante de Martial Henri CANDEL), Anita CATUSSE, Olivier CHABREYROU, Gaston CHAPEAU, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Henri FAISOLE, Malaurie GOUT DISTINGUIN, Jean-Pierre GROLHIER, Jean-Jacques LAGARDE, Alain LAVAUD (suppléant Anémone LANDAIS), Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Christian MAZIERE, Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Pierre MORIN, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER, Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Catherine ROUMAILLAC, Claude SECHERE, François THOMAS, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Frédéric VILHES

Etaient absents (excusés) : Messieurs et Mesdames, Eric CHARRON, Benoît HARMAND, Sylvie MAZIERES, Francis REVIDAT, Fabienne THORNE.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Pouvoirs : 2

Monsieur Benoît HARMAND a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude FAGETE
Madame Fabienne THORNE a donné pouvoir à Madame Monique RATINAUD

Madame Monique RATINAUD est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation de la révision de la carte communale de Valeuil

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GROLHIER

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.160-1 à L.163-10 et R.161-1 à R.163-9 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2014/04/166 en date du 30 avril 2014, confirmant la prescription de la révision de la carte communale de Valeuil ;

Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture en date du 18 février 2016 ;

Vu l'avis en date du 8 septembre 2015 de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF ex. CDCEA) ;

Vu l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement (Autorité Environnementale), en date du 26 avril 2016 ;

Vu l'arrêté du Président de l'EPCI en date du 6 juin 2016 soumettant à enquête publique le projet de carte communale ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant l'accord des personnes publiques associées lors de la réunion d'après enquête publique en date du 23 septembre 2016 ;

Considérant que la carte communale telle qu'elle est présentée ce jour à l'organe délibérant de l'EPCI est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

Décide d'approuver le dossier de la carte communale telle qu'il est annexé à la présente délibération.

- La présente délibération et le dossier annexé seront soumis à Madame la Préfète afin qu'il approuve par arrêté la révision de la carte communale de Valeuil suivant l'article L.163-7 du code de l'urbanisme.

- Conformément à l'article R.163-9, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de la Communauté de communes pendant un mois.

Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, dès réception de l'arrêté de Madame la Préfète approuvant la carte communale.

Le dossier de la carte communale approuvé est tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI et dans la mairie de Valeuil, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'au siège de l'arrondissement préfectoral.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Paul COUVY

